

Communauté de Communes Ussets et Rhône
ARRÊTÉ URBANISME N°2020-01

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200723-URBA_2020_01-AR

Arrêté de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme du Pays de Seyssel

Le Président de la Communauté de Communes Ussets et Rhône,

Vu la délibération n°CC 39/2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ussets et Rhône du 25 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme du Pays de Seyssel ;
Vu la délibération n°CC 74/2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ussets et Rhône du 12 mai 2020 instaurant le droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire de la Communauté de Communes Ussets et Rhône ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.151-51, R.151-52 et R.153-18 ;
Considérant la nécessité de mettre à jour les annexes du PLU du Pays de Seyssel en vigueur sur le territoire intercommunal.

ARRÊTE

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé du Pays de Seyssel est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, les annexes du Plan Local d'Urbanisme ont été complétées par l'ajout de la délibération n°CC 74/2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ussets et Rhône du 12 mai 2020 instaurant le droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire de la Communauté de Communes Ussets et du document graphique l'accompagnant, annexés au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet, conformément à l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage pendant un mois au pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Ussets et Rhône dans chacune des 11 mairies concernées soit Angletfort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens.

Article 3

Les documents de la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme approuvé sont tenus à la disposition du public au pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Ussets et Rhône, dans les 11 mairies susvisées, en Préfecture de l'Ain et en Préfecture de Haute-Savoie aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public.

Article 4

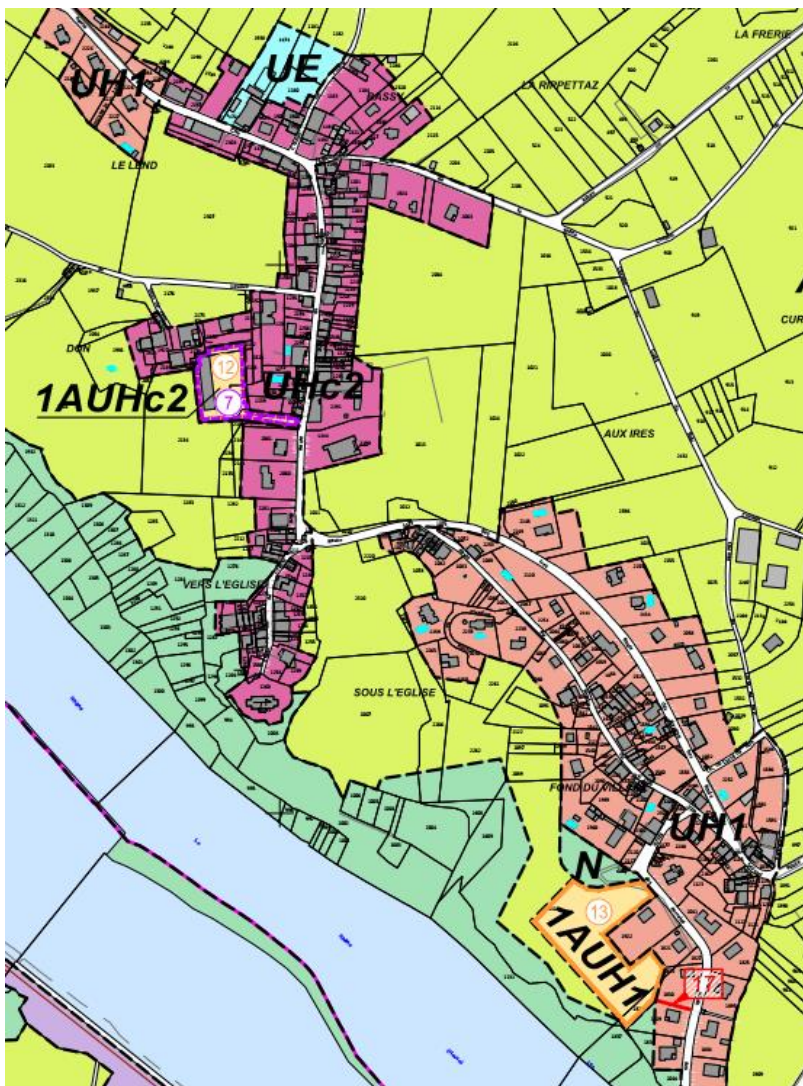
Le présent arrêté accompagné des documents qui lui sont annexés est transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain et Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Fait à Frangy, le 23 juillet 2020
Le Président,
M. Paul RANNARD




**ANNEXE 2 : PERIMETRE D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE
AU TITRE DE L'ARTICLE L.211.1 DU CODE DE L'URBANISME SUR LES ZONES URBAINES ET ZONES D'URBANISATION
FUTURE DU PLU INTERCOMMUNAL DU PAYS DE SEYSSEL**

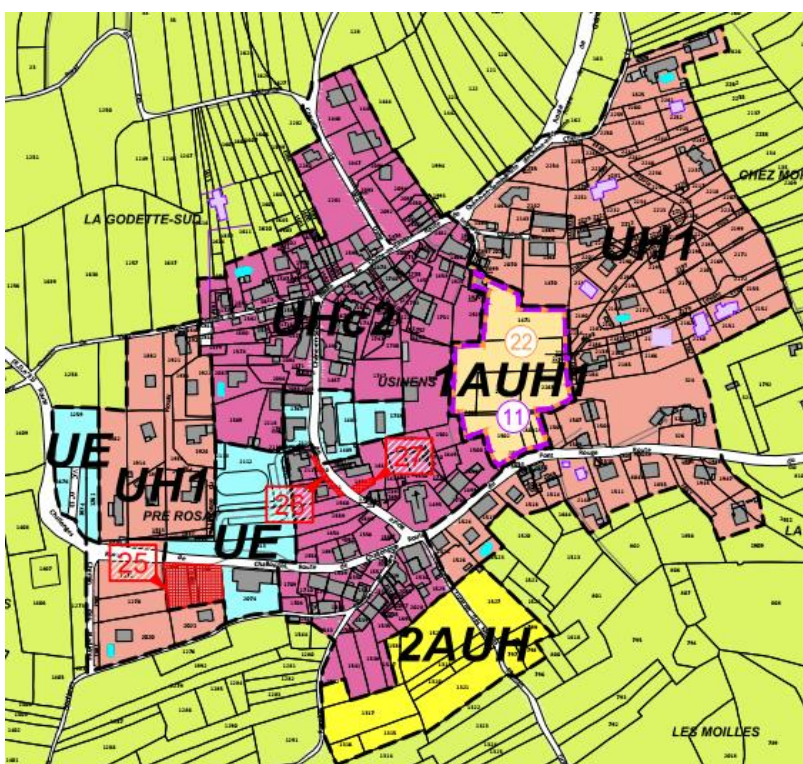
Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200723-URBA_2020_01-AR



Bassy :

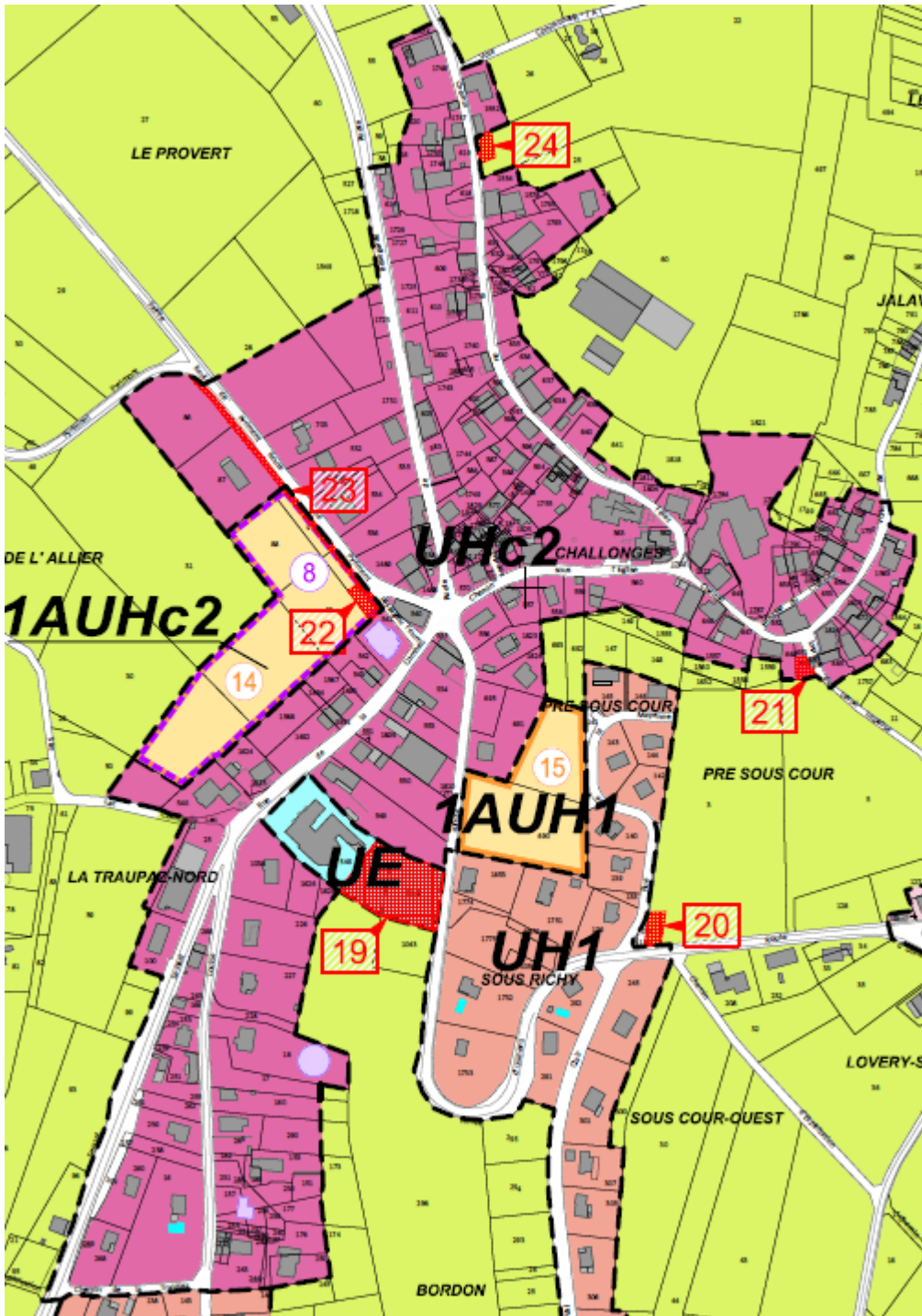
- Chef-lieu :
 - Secteur 1AUHc2
 - Secteur 1AUH1
 - Secteur UHc2

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200512-DPU_CCUR-AU



Usins

- Chef-lieu :
 - Secteur 1AUH1
 - Secteur 2AUH
 - Secteur UHc2



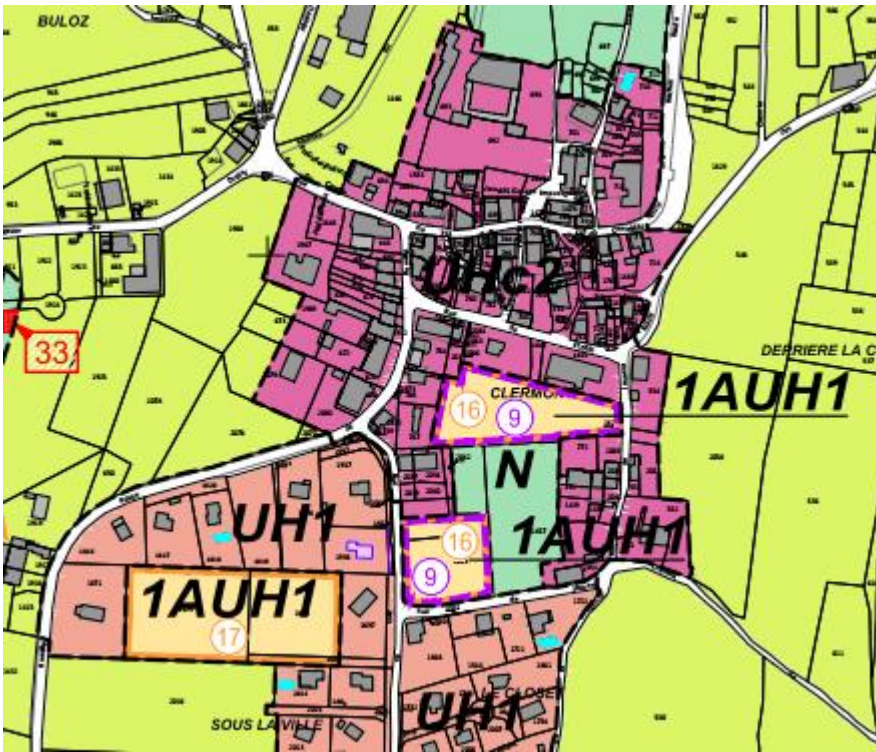
Challonges

- Chef-lieu :
 - Secteur 1AUHc2
 - Secteur 1AUH1
 - Secteur UHc2




Droisy

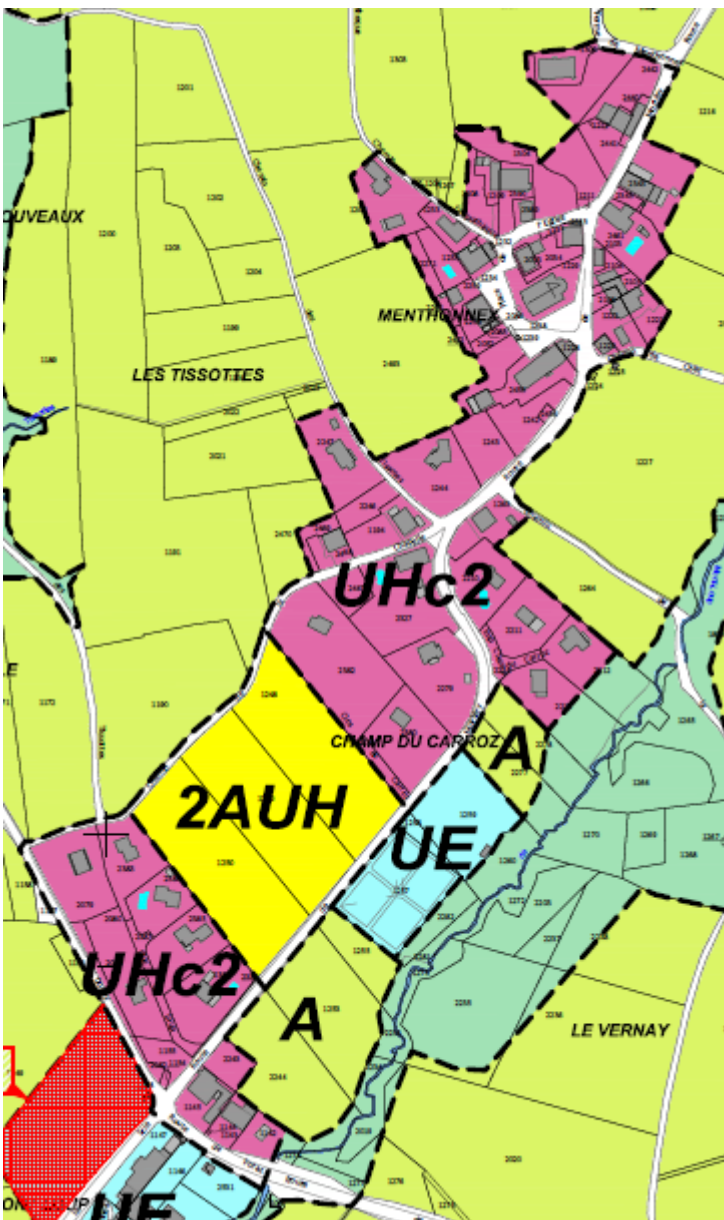
- Chef-lieu :
 - Secteur 1AUH1



Clermont-en-Genevois

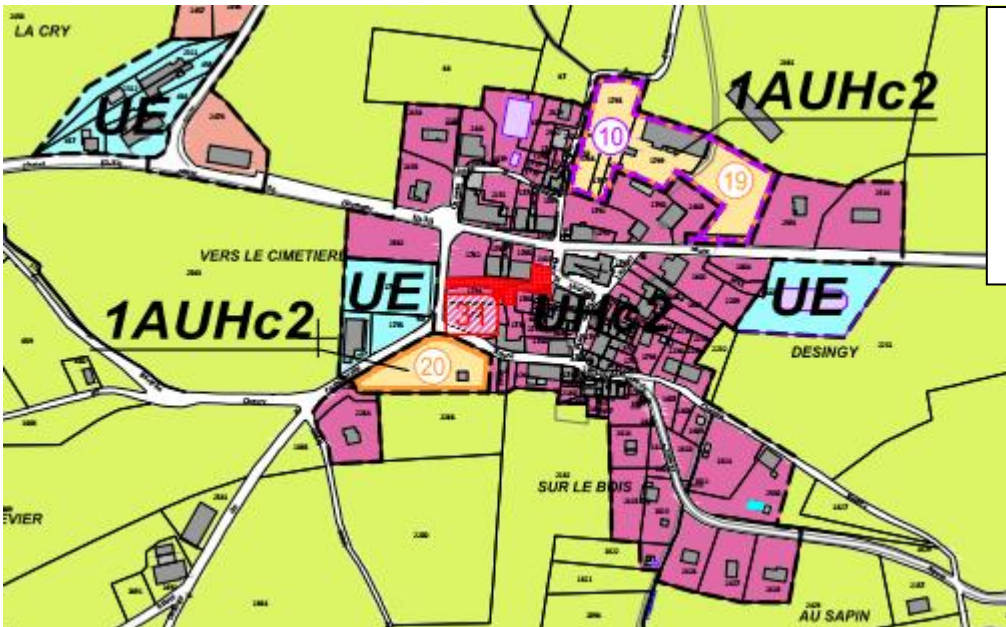
- Chef-lieu :
 - Secteurs 1AUH1
 - Secteur UHC2

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200512-DPU_CCUR-AU




Menthonnex-sous-Clermont

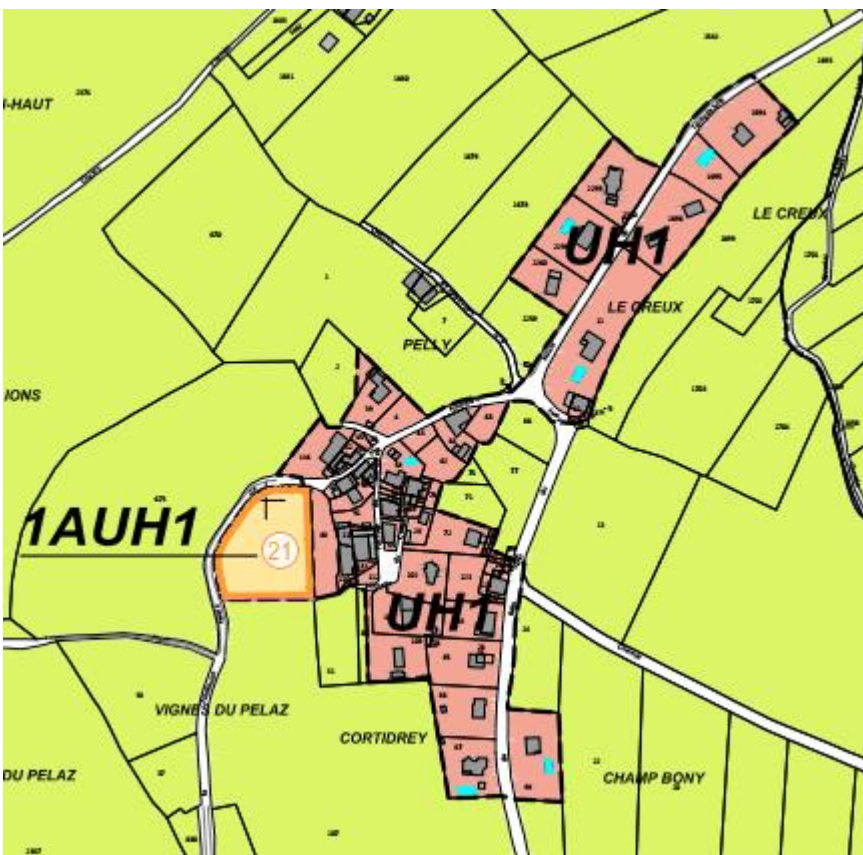
- Chef-lieu :
 - Secteurs UHc2
 - Secteur 2AUH



Desingy

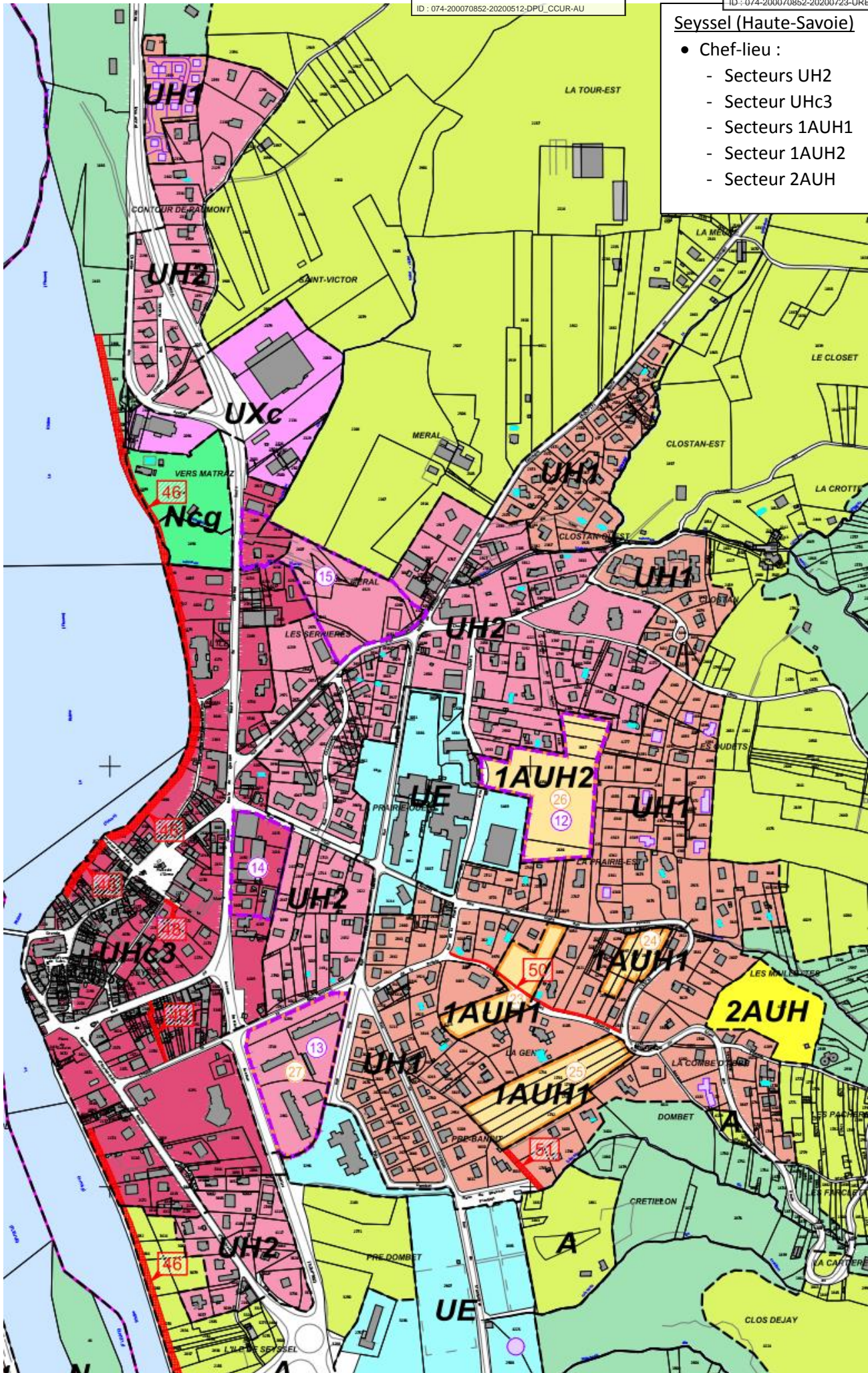
- Chef-lieu :
 - Secteurs 1AUHc2
 - Secteur UHc2
- Hameau de Pelly :
 - Secteurs 1AUH1

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200512-DPU_CCUR-AU



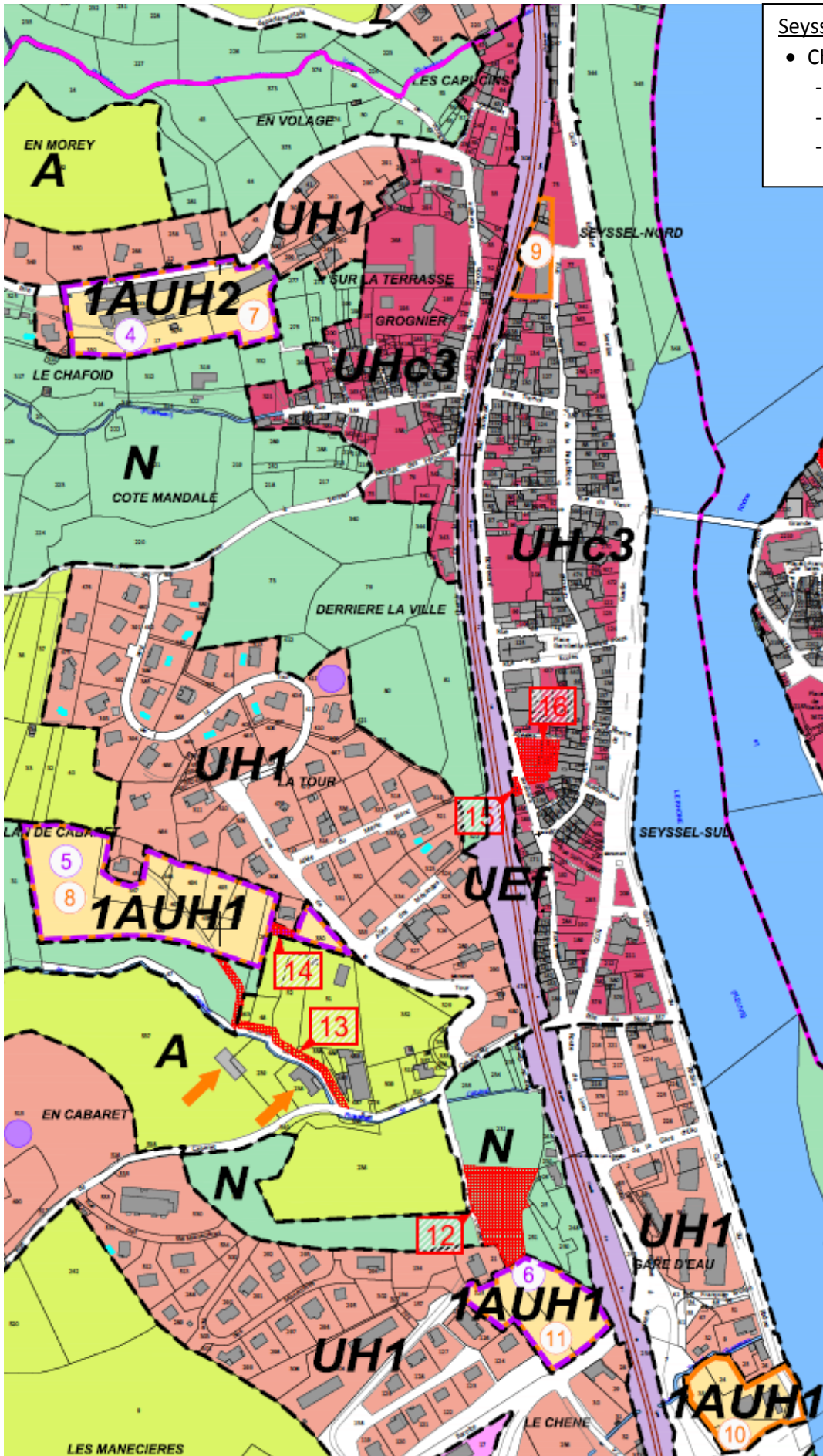
Seysssel (Haute-Savoie)

- Chef-lieu :
 - Secteurs UH2
 - Secteur UHc3
 - Secteurs 1AUH1
 - Secteur 1AUH2
 - Secteur 2AUH



Seyssel (Ain)

- Chef-lieu :
 - Secteurs UHc3
 - Secteur 1AUH2
 - Secteurs 1AUH1



Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 074-200070852-20200723-URBA_2020_01-AR

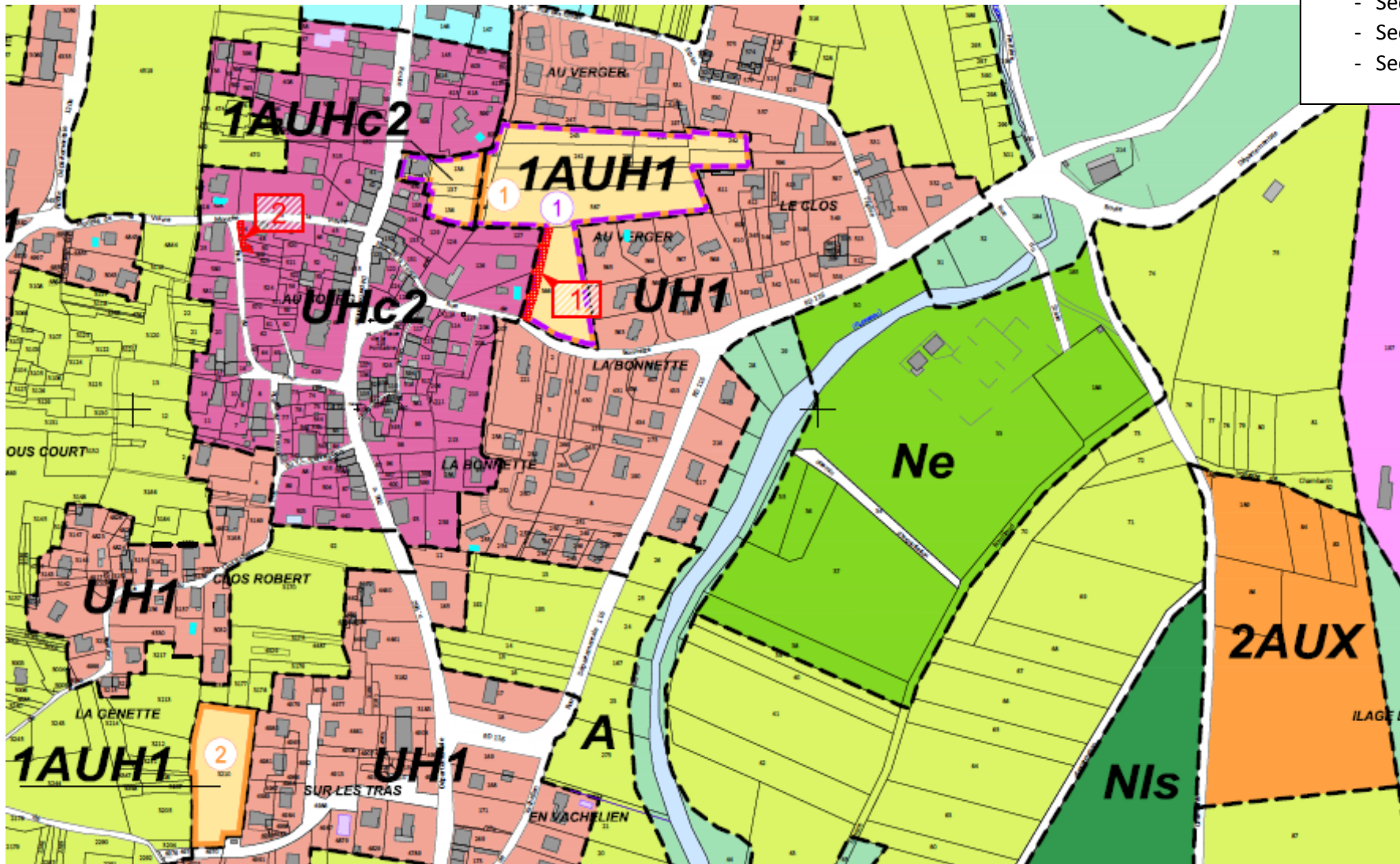


Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le
ID : 074-200070852-20200512-DPU_CCUR-AU



Anglefort

- Chef-lieu :
 - Secteur UHc2
 - Secteurs 1AUH1
 - Secteur 1AUHc2
 - Secteur 2AUX



Corbonod :

• Gignez :

- Secteur UHc2
- Secteur 1AUH1
- Secteurs 1AUHc2

